



**unesco**

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

**214 EX/23**

**Conseil exécutif**

**Deux cent-quatorzième session**

PARIS, le 30 mars 2022  
Original anglais

Point 23 de l'ordre du jour provisoire

**APPLICATION DE LA RÉOLUTION 41 C/51 ET DE LA DÉCISION 212 EX/44  
CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES  
DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS**

**Résumé**

Le présent document est soumis en application de la décision 212 EX/44 et de la résolution 41 C/51.

Il rend compte de l'assistance fournie à l'Autorité palestinienne et aux parties palestiniennes concernées, ainsi que de l'évolution de la situation depuis la 212<sup>e</sup> session du Conseil exécutif.

Il n'y a aucune incidence financière et administrative.

Décision requise : paragraphe 40.



Job: 20220938

## INTRODUCTION

1. La période visée par le rapport va de septembre à février 2022.
2. Le document 214 EX/22 « Palestine occupée » donne des informations détaillées sur les activités de l'UNESCO à Gaza. Ces informations ne figurent donc pas dans le présent document.

## ÉDUCATION

3. La crise qui se prolonge en Palestine touche environ 2,1 millions de personnes, dont 933 994 enfants qui vivent dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est<sup>1</sup>. Cette crise est aggravée par la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une augmentation des niveaux de chômage, déjà élevés, en Cisjordanie et à Gaza.

4. Dans toute la Palestine, environ 600 000 Palestiniens, dont quelque 13 400 enfants handicapés, auront besoin d'une aide humanitaire pour accéder à l'éducation en 2022. Près de 74 % d'entre eux vivent dans la bande de Gaza, et plus de 26 % en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Des problèmes déjà anciens entravent l'accès à l'éducation, comme le manque d'infrastructures scolaires sûres et/ou l'inadéquation de ces dernières dans toute la Palestine, y compris Jérusalem-Est. Gaza est particulièrement touchée à cet égard, puisqu'environ 65 % de ses établissements scolaires fonctionnent selon un système de classes alternées. En 2021, ces problèmes ont été aggravés par les vagues successives de COVID-19, qui ont causé la fermeture prolongée des établissements scolaires et des jardins d'enfants, dans le cadre des mesures mises en place pour contenir la pandémie<sup>2</sup>.

5. Dans ce contexte, l'UNESCO continue de fournir un soutien technique par sa participation en qualité de conseiller technique du Groupe de travail du Secteur de l'éducation, de co-Président des groupes de travail thématiques sur l'éducation de qualité et l'enseignement supérieur, et de membre d'autres groupes de travail thématiques se consacrant essentiellement à l'éducation de qualité, à l'éducation inclusive et aux compétences de la vie courante.

6. Outre ce qui précède, l'UNESCO a aidé le Ministère de l'éducation à engager un dialogue politique ainsi qu'à élaborer trois documents d'orientation sur la gouvernance, l'assurance de la qualité et l'enseignement du numérique. Les plans d'action destinés à mettre en œuvre les recommandations stratégiques contenues dans ces documents ont donné à l'Organisation une nouvelle occasion de répondre aux priorités du Ministère. Un rapport de synthèse a été établi et transmis à ce dernier, et servira de base pour la future stratégie d'éducation en Palestine.

7. L'UNESCO continue d'appuyer la mise en œuvre de la politique d'éducation inclusive en Palestine grâce aux fonds reçus d'Éducation sans délai. À ce titre, un manuel sur l'éducation inclusive a été élaboré en 2021, et une formation organisée à l'intention des superviseurs, conseillers et chefs d'établissement de 177 écoles des zones marginalisées de la Cisjordanie. En outre, des activités de renforcement des capacités ont bénéficié à 13 enseignants des trois « écoles de la détermination » que compte la Cisjordanie, pour leur donner les moyens d'apporter un soutien psychosocial aux élèves hospitalisés.

8. Dans le cadre de ce projet, l'UNESCO a reprogrammé des fonds afin de faire face à la crise de la COVID-19. En collaboration avec le Ministère de l'éducation, elle a organisé des cours d'été dans 100 écoles de la Cisjordanie pour les classes allant de la première à la quatrième année, en vue de combler les lacunes dans l'apprentissage de l'arabe et des mathématiques. Ces activités ont bénéficié à 10 000 élèves, 360 enseignants, 34 superviseurs et 100 chefs d'établissement. En parallèle, un appui à l'évaluation du retard d'apprentissage a été apporté au Ministère de l'éducation sous forme de saisie de données en Cisjordanie et à Gaza, afin d'identifier les paramètres déterminant la mise en place des interventions nécessaires.

---

<sup>1</sup> <https://www.unicef.org/media/112316/file/2022-HAC-State-of-Palestine.pdf>.

<sup>2</sup> [https://docs.google.com/viewerng/viewer?url=https://www.ochaopt.org/sites/default/files/HNO\\_2022.pdf](https://docs.google.com/viewerng/viewer?url=https://www.ochaopt.org/sites/default/files/HNO_2022.pdf).

9. En outre, grâce aux fonds octroyés par « Éducation sans délai » au titre du projet visant à garantir l'accès à l'éducation pour les enfants touchés par la COVID-19, l'UNESCO a fourni 43 ordinateurs portables à certaines écoles marginalisées de la zone C afin de permettre un apprentissage à distance.

10. Avec l'appui du Programme CapED, l'UNESCO a organisé, à l'intention de 48 enseignants, une formation de sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans la robotique. Ces connaissances ont ainsi été transférées à 500 apprenants en Cisjordanie et à Gaza. La formation était axée sur l'importance de l'utilisation de l'IA dans la résolution des problèmes et le travail d'équipe, laquelle pourrait servir à remédier à divers défis aux niveaux local et mondial.

11. De septembre à novembre 2021, l'UNESCO, en coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), a également dispensé une formation sur l'anticipation des compétences à l'intention du personnel technique de l'EFTP des ministères de l'éducation, de l'enseignement supérieur et du travail. En outre, dans le cadre du projet « Emploi des jeunes dans la région méditerranéenne » (YEM), financé par l'Union européenne, l'UNESCO a organisé deux formations : la première sur l'entrepreneuriat, en juillet 2021, et la seconde sur la prévision des compétences, en septembre 2021. Afin de pérenniser ces actions sur l'EFTP, l'Organisation, grâce à l'accord de financement conclu avec l'Agence belge de développement (ENABEL), renforcera encore davantage l'EFTP en multipliant les approches innovantes et en apportant des compétences techniques, numériques et transversales aux jeunes afin d'aider à réduire le fort taux de chômage en Palestine. Le projet conjoint UNESCO/ENABEL prévoit également la mise en place d'un système d'information sur la gestion du travail ainsi que l'adaptation au contexte de la boîte à outils sur les compétences pour le monde du travail et la vie. Ces activités prépareront le terrain pour les autres interventions à mener pour obtenir un EFTP solide qui rapproche l'offre de la demande.

12. Grâce au financement fourni par le Japon, et dans le cadre du soutien apporté par l'UNESCO en Palestine en matière d'apprentissage à distance, une formation est dispensée depuis septembre 2021 au personnel technique et éducatif de la chaîne de télévision du Ministère de l'éducation, en vue d'assurer la diffusion de cours de qualité. En outre, trois vidéos pédagogiques ont été élaborées pour trois industries artisanales en péril, à savoir le savon, le cuir et le cuivre. Un manuel éducatif est en cours de préparation afin d'inciter les jeunes des filières de l'EFTP à apprendre ces métiers.

13. Enfin, donnant suite à l'élaboration de la stratégie pour l'enseignement supérieur, l'UNESCO a commencé à apporter un soutien au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique pour la mise au point de son cadre de suivi et d'évaluation, afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des cibles de l'objectif de développement durable 4.

## CULTURE

14. Au cours du second semestre de 2021, l'UNESCO a continué de faire face aux difficultés engendrées par la pandémie de COVID-19, qui a un coup sévère à la mise en œuvre des activités culturelles, ainsi qu'à d'autres problèmes persistants liés à l'environnement de travail en Palestine. Malgré cela, l'Organisation et ses principaux partenaires ont pu mettre en œuvre les projets en cours et obtenir des résultats concrets.

15. La fin de l'année 2021 a marqué l'achèvement complet du projet de « *développement local par la réhabilitation et la revitalisation de l'environnement historique bâti en Palestine* » financé par la Suède, aboutissement de neuf années d'accompagnement. L'UNESCO a mené à bien les dernières activités du projet, notamment une publication sur les réussites et les bonnes pratiques de ce dernier intitulée « *New Future for Forgotten Spaces* » (Un nouvel avenir pour les espaces oubliés), qui constitue un document de référence retraçant toute l'histoire et les réalisations du projet. Par ailleurs, l'Organisation a appuyé l'amélioration du stockage des objets archéologiques dans les locaux du Ministère du tourisme et des antiquités, ainsi que la réhabilitation, l'inauguration et la mise

en fonctionnement du [Musée de la Vieille Ville d'Hébron](#), qui fait désormais partie des destinations des visiteurs locaux et des touristes internationaux. L'UNESCO et le Ministère du tourisme et des antiquités ont également coopéré pour créer et lancer le premier [musée virtuel palestinien](#), qui présente 40 objets archéologiques numérisés de différentes périodes historiques sur un site Web et une application mobile. Ce musée virtuel est une source d'informations facilement accessible sur le patrimoine mobilier palestinien, et pourra être agrandi afin de répondre aux besoins des chercheurs et des personnes en quête de connaissances.

16. L'UNESCO a soutenu, par le biais du Fonds du patrimoine mondial, l'élaboration du plan de conservation et de gestion du site du patrimoine mondial de la « [Vieille Ville d'Hébron/Al-Khalil](#) » ainsi que la préparation d'un dossier de candidature concernant le site de l'« [antique Jéricho/Tell es-Sultan](#) » pour la liste indicative de la Palestine. L'Organisation et ses organes consultatifs ont formulé des commentaires sur la version préfinale du plan de conservation et de gestion de la Vieille Ville d'Hébron/Al-Khalil, après quoi le Ministère du tourisme et des antiquités a préparé la version finale à présenter à l'UNESCO. En outre, l'Organisation a appuyé la mise au point d'un plan d'aménagement urbain détaillé pour le site du patrimoine mondial « [Palestine : terre des oliviers et des vignes – Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir](#) », en vue de fournir des codes et règlements de construction pour la zone tampon du site, de façon à gérer efficacement la transformation urbaine de ce dernier. Les documents finaux ont été établis en coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités, la municipalité de Battir et le Ministère de l'administration locale, et seront approuvés par ceux-ci.

17. Les travaux de rénovation du musée Riwaya de Bethléem, financés par la Norvège, ont progressé durant la période considérée. Les travaux en cours ont été achevés, et une phase de rénovation finale prévoyant la modernisation des installations audiovisuelles nécessaires pour assurer une fonction interactive multimédia a été préparée. Le projet a été prolongé sans frais jusqu'au 31 décembre 2022, en accord avec le donateur, pour permettre l'achèvement de la dernière phase de rénovation et développer des idées concrètes pour le contenu multimédia du musée et sa muséographie, en coordination étroite avec les instances et parties prenantes compétentes.

18. L'UNESCO a aidé le Ministère de la culture à mener une nouvelle révision de la loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) en Palestine, avec la participation d'experts et d'institutions culturelles spécialisés dans le domaine du PCI, afin de résoudre certaines questions soulevées lors du processus d'adoption. Le registre numérique du PCI, tenu par le Ministère de la culture, a été actualisé et du personnel dédié a été formé, avec pour objectif de présenter tous les éléments du patrimoine vivant sous forme numérique et de mettre ces informations à la disposition du public à des fins de documentation, de recherche et de promotion. La mise à jour du registre du PCI a indirectement contribué à l'aboutissement de l'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, en décembre 2021, de « [L'art de la broderie en Palestine : pratiques, compétences, connaissances et rituels](#) » ainsi que de « [La calligraphie arabe : connaissances, compétences et pratiques](#) » (une candidature multinationale). Dans le cadre de l'initiative intersectorielle de l'UNESCO « L'éducation et la culture s'unissent dans l'action pour faire avancer la réalisation des ODD », un examen documentaire préliminaire interne sur le patrimoine vivant pour la Cisjordanie et Gaza a été mené dans le but de renforcer les liens entre la sauvegarde du patrimoine vivant et l'éducation. De même, dans le cadre d'un projet financé par le Japon intitulé « *Développer les compétences numériques et l'éducation en vue du développement durable grâce à l'apprentissage à distance en Palestine – Phase I* », des vidéos pédagogiques et un manuel sur six métiers d'art en péril sont en préparation. De plus, dans le cadre du même projet et pour mieux comprendre l'interconnexion entre l'artisanat traditionnel et les savoirs locaux d'une part, et le patrimoine vivant qui continue de définir et de façonner les biens du patrimoine mondial de Bethléem et de la Vieille Ville d'Hébron d'autre part, des recherches poussées sur l'artisanat, les pratiques et les savoirs traditionnels ainsi que sur les compétences sont menées au sein des deux sites.

19. Le soutien au Ministère de la culture s'est poursuivi par le biais du projet « [Repenser les politiques culturelles pour la promotion des libertés fondamentales et la diversité des expressions culturelles](#) », financé par la Suède au titre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005). L'UNESCO a finalisé deux études sur « L'impact de la

pandémie de COVID-19 sur le secteur culturel » et « La culture numérique en Palestine ». Les résultats de ces études ont été présentés lors d'un atelier organisé en août 2021.

20. En coopération avec le Conservatoire national de musique, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a célébré la Journée mondiale de l'olivier le 26 novembre 2021, par l'organisation d'une série d'activités musicales dans des écoles élémentaires, encourageant les familles et les établissements scolaires à protéger les oliviers et à transmettre par la musique et les chants traditionnels les valeurs qu'ils incarnent. Les activités ciblaient les enfants de 7 à 12 ans et une courte vidéo promotionnelle à leur sujet a été réalisée et mise en ligne sur les réseaux sociaux de l'UNESCO : <https://www.youtube.com/watch?v=RcL21IVvQgg>.

21. La structure d'un institut national du cinéma, ainsi que son cadre juridique éventuel, est en cours d'élaboration dans le contexte du projet mené conjointement par l'UNESCO et l'Union européenne, « [Appui aux nouveaux cadres réglementaires visant à renforcer les industries culturelles et créatives et la promotion de la coopération Sud-Sud](#) », grâce auquel l'Organisation aide le Ministère de la culture à renforcer et à favoriser l'industrie cinématographique palestinienne. Une consultation des parties prenantes est prévue pour le début de l'année 2022. Dans le cadre du même projet, des chercheurs nationaux ont été engagés pour collecter des données qui alimenteront une plate-forme en ligne abritant un répertoire des films et une base de données à l'intention des producteurs.

22. L'UNESCO finalise la conception de l'étude en vue de cartographier le secteur culturel en Palestine à travers des statistiques qui mesurent la contribution transversale de la culture à la réalisation des ODD. Le rapport est en cours de traduction en arabe et sera diffusé par la Fondation Drosos, partenaire de l'UNESCO pour cette activité.

23. En février 2022, la Palestine a participé à la consultation régionale en ligne pour la région des États arabes afin de préparer la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable (MONDIACULT 2022). Ce processus de consultation inclusif visait à soutenir le dialogue régional sur les tendances émergentes, les lacunes et les priorités des politiques culturelles ainsi que leur adaptation aux défis multidimensionnels du développement durable aux niveaux national et régional, y compris dans le cadre des conventions culturelles.

## COMMUNICATION ET INFORMATION

24. Entre novembre 2021 et fin janvier 2022, le Centre palestinien pour le développement et la liberté des médias (MADA) a relevé un total de 98 atteintes à la liberté des médias, allant des agressions physiques au refus de laisser couvrir un événement. Rien qu'en janvier 2022, au moins cinq professionnels des médias ont été touchés par des balles souples tirées par des soldats israéliens<sup>3</sup>.

25. Le 30 novembre 2021, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah, en partenariat avec le Ministère de l'éducation et le Ministère de l'enseignement supérieur, a lancé une conférence nationale sur l'éducation aux médias et à l'information (MIL). Environ 250 personnes y ont participé, originaires tant de Cisjordanie que de Gaza, dont des membres de neuf organisations de la société civile agissant dans le domaine des médias et de l'information, des spécialistes des médias, des enseignants, des élèves et des étudiants. Une vidéo a également été réalisée pour faire connaître les conclusions de la conférence.

26. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a organisé des sessions de soutien psychosocial à l'intention de 150 jeunes hommes et femmes du secteur des médias. Un manuel d'autoprotection en arabe est en phase finale de révision, puis sera imprimé et distribué pour fournir des conseils aux journalistes en détresse. Ce manuel devrait servir d'outil en Palestine ainsi que dans l'ensemble de la région arabe. Il fait partie des mesures de soutien après l'escalade de violence en mai 2021 à Gaza, qui a notamment causé la destruction par les Forces de défense israéliennes d'un immeuble abritant les bureaux de plusieurs médias locaux et internationaux.

---

<sup>3</sup> <https://www.madacenter.org/en/article/1371/>.

27. En septembre et octobre 2021, au sein des directions des gouvernorats locaux, quatre stages de formation sur la vérification des faits et la couverture professionnelle des élections ont été organisés à l'intention d'environ 60 professionnels des médias.

28. En octobre 2021, l'UNESCO a contribué au seul magazine en langue anglaise de Palestine, « This Week in Palestine », afin de promouvoir dans trois articles destinés au grand public ses travaux sur la liberté d'expression, la lutte contre la désinformation et l'éducation aux médias et à l'information.

29. Le 26 octobre 2021, dans le cadre de l'édition 2021 de la Semaine de l'éducation aux médias et à l'information, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah et l'Université ouverte d'Al-Quds ont lancé un nouveau projet intitulé « Évaluation de la gestion stratégique des institutions médiatiques et développement de la MIL dans l'enseignement supérieur palestinien ». Ce projet a bénéficié du financement du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), complété par des fonds du Programme multidonateurs pour la liberté d'expression et la sécurité des journalistes. D'ici à décembre 2022, il sera mis en œuvre en trois phases : (a) évaluation de l'aptitude des institutions médiatiques à appliquer des concepts de la MIL par le biais de recherches et d'études ; (b) sessions de renforcement des capacités ; et (c) élaboration d'un programme de MIL pour les établissements d'enseignement supérieur.

30. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah continue d'appuyer l'élaboration du premier rapport national reposant sur les indicateurs d'universalité de l'Internet établis par l'UNESCO, qui vise à évaluer le degré de développement de l'Internet au niveau national selon les principes ROAM (Respect des droits humains, Ouverture, Accessibilité et Multiples parties prenantes). Ces travaux sont menés en collaboration avec l'Arab Center for Social Media Advancement – Hamleh (Centre arabe de promotion des réseaux sociaux). Les parties prenantes concernées et l'équipe de recherche sont en train de finaliser la première version. Le rapport devrait être publié dans le courant de l'année 2022.

31. En novembre et décembre 2021, en partenariat avec l'Association de la jeunesse palestinienne pour le leadership et l'exercice des droits (PYALARA), l'UNESCO a organisé, en Cisjordanie, à Jérusalem et à Gaza, des réunions d'orientation avec trois stations de radio sélectionnées afin d'améliorer leur connaissance de la MIL et de développer leur aptitude à améliorer leurs stratégies éditoriales, à formuler des codes de conduite ainsi qu'à élaborer de nouveaux programmes qui indiquent clairement appliquer les concepts de la MIL. Le meilleur court métrage documentaire réalisé selon les principes de la MIL a été sélectionné par un jury composé de l'UNESCO, de la PYALARA et d'enseignants, puis récompensé en janvier 2022.

32. En collaboration avec le Centre de développement des médias de l'Université de Bir Zeit, l'UNESCO a organisé un atelier de trois jours sur le renforcement des capacités d'éducation aux médias et à l'information ainsi que sur la bonne utilisation des outils en la matière, d'abord en Cisjordanie en décembre 2021, puis à Gaza en janvier 2022. L'atelier s'adressait aux porteurs de devoirs afin de s'assurer de leur pleine compréhension des concepts et de l'utilisation des outils de la MIL. Il s'adressait également aux étudiants (en journalisme, en sciences politiques et en droit), aux organismes de réglementation et aux influenceurs. Il portait spécifiquement sur la diffusion d'informations erronées ou fallacieuses et de discours de haine, en tenant compte de la dimension de genre. En février 2022, une discussion libre a eu lieu entre tous les participants, notamment pour aborder les défis à relever afin de maximiser l'application des normes et des outils de MIL.

## **ÉGALITÉ DES GENRES**

33. En partenariat avec ONU-Femmes, l'UNESCO a mis en place une veille ciblant quatre médias dans trois types de production – télévision, radio et journaux – afin d'évaluer leur compatibilité avec les normes en matière d'égalité des genres. Cette évaluation s'est achevée en décembre 2021 et a donné lieu à l'élaboration d'un code de conduite dans ce domaine, en consultation avec les professionnels des médias, les médias et le Syndicat des journalistes palestiniens. Une formation sur la représentation des genres à l'intention des médias concernés par l'évaluation sera organisée au cours du premier trimestre de 2022.

34. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a participé à la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre » organisée autour du 25 novembre sur le thème « Femmes et filles : En sécurité à la maison, en ligne, dans la rue, au travail et dans l'ensemble de la société ». En collaboration avec Radio Philistia, l'UNESCO a contribué à la préparation de trois émissions radiophoniques en arabe dans le cadre de la campagne de sensibilisation à la violence fondée sur le genre en Palestine.

35. La première émission radiophonique portait sur le thème « La violence en ligne contre les femmes journalistes palestiniennes » et a été diffusée en ligne le 29 novembre 2021 ; la deuxième émission portait sur le thème « La charge inégale des étudiantes et des femmes actives due à la COVID-19 » et a été diffusée en ligne le 7 décembre 2021 ; enfin, sur le modèle du débat ResiliArt, la troisième et dernière émission de cette série avait pour thème « Les arts comme moyen de sensibiliser à la violence contre les femmes et de lutter contre les stéréotypes sexistes », et a été diffusée en ligne le 8 décembre 2021.

### **MOBILISATION DES JEUNES**

36. L'UNESCO participe activement au Groupe thématique des Nations Unies sur les jeunes. À ce titre, l'Organisation a réalisé plusieurs exercices de recensement afin de mettre en évidence les meilleures occasions de créer des synergies et d'étendre la collaboration à l'appui d'interventions liées à la jeunesse dans des domaines clés, tels que « Soutenir les initiatives en matière d'engagement civique qui permettent aux jeunes (en particulier aux femmes et aux filles) de s'exprimer » et « l'autonomisation économique ».

37. En sa qualité de membre du Groupe thématique des Nations Unies sur les jeunes, l'UNESCO a contribué à la création du premier groupe consultatif de la jeunesse en Palestine. Celui-ci devrait offrir aux jeunes une plate-forme pour formuler des conseils et orienter les politiques, la conception des programmes et la mise en œuvre des interventions liées à la jeunesse dans le pays, ainsi que pour s'assurer que les interventions de programme des Nations Unies répondent efficacement aux difficultés et priorités essentielles qui concernent les jeunes. La sélection des futurs membres du groupe sera achevée d'ici à octobre 2022.

38. L'UNESCO et la Fondation Idries Shah ont organisé le Concours de nouvelles « Contes du monde » pour inviter les jeunes du monde entier à partager leurs espoirs et leurs préoccupations pour l'avenir et à promouvoir la tolérance, l'inclusion, la compréhension mutuelle, l'égalité des genres, la lutte contre la discrimination, la non-violence et la paix. Plus de 2 000 candidatures provenant des cinq régions ont été reçues, et 16 lauréats ont été récompensés en juillet 2021. La jeune étudiante palestinienne, Khitam al-Hissi, a reçu une médaille de bronze et un iPad pour sa nouvelle exceptionnelle intitulée « We the children won! » (Nous, les enfants, avons gagné !). Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah organise la remise de son prix avec le soutien de la section palestinienne de l'Union internationale pour les livres de jeunesse (IBBY), qui l'a aidée à soumettre sa nouvelle qui sera publiée en 2022.

### **Golan syrien occupé**

39. Le projet d'appui aux étudiants du Golan syrien occupé, lancé en 2009 et financé par le Fonds-en-dépôt japonais, a pris fin en mars 2013. Faute de ressources extrabudgétaires supplémentaires, cette aide n'a pas pu être fournie pendant la période considérée.

### **Projet de décision proposé**

40. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné les documents 214 EX/22 et 214 EX/23,

2. Rappelant ses décisions antérieures relatives aux « institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés »,
3. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 215<sup>e</sup> session et invite la Directrice générale à lui présenter un rapport de suivi à ce sujet.

## ANNEXE



### Conseil exécutif Deux cent-quatorzième session

214 EX/PX/DR.23.1  
PARIS, le 30 mars 2022  
Original anglais

### COMMISSION DU PROGRAMME ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (PX)

#### Point 23 APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 41 C/51 ET DE LA DÉCISION 212 EX/44 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

#### PROJET DE DÉCISION

Le Conseil exécutif,

#### I. PALESTINE OCCUPÉE

1. Rappelant sa décision 185 EX/36 et la résolution 38 C/72, ainsi que l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme relatif au droit à l'éducation, les articles 24, 50 et 94 de la quatrième Convention de Genève en ce qui concerne le déni du droit des enfants à l'éducation, la Convention de La Haye (1954) et ses Protocoles additionnels, et la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), et rappelant également l'avis consultatif de la Cour internationale de justice, en date du 9 juillet 2004, concernant les « Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé »,
2. Ayant examiné les documents 214 EX/22 et 214 EX/23,
3. Résolument engagé en faveur de la sauvegarde des monuments, œuvres d'art, manuscrits, livres et autres biens historiques et culturels qui doivent être protégés en cas de conflit, ainsi que des écoles et de tous les établissements éducatifs,
4. Déplore les effets préjudiciables que les confrontations militaires ont eues dans les domaines de compétence de l'UNESCO à l'intérieur de la bande de Gaza, notamment en ce qui concerne les institutions éducatives et culturelles ;
5. Profondément préoccupé par les atteintes portées par l'armée israélienne aux écoles et universités palestiniennes, exige que les autorités israéliennes cessent les actions qui portent atteinte aux principes de l'UNESCO et aux dispositions de la Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous (1990), et réaffirme, à cet égard, que les écoles, les universités et les sites du patrimoine culturel bénéficient d'une protection spéciale et ne doivent pas être pris pour cibles ;
6. Exprime la préoccupation croissante que lui inspire le Mur, qui nuit aux activités des institutions éducatives et culturelles, et exige, à cet égard, qu'Israël, la Puissance occupante, mette fin à toutes ses activités de colonisation, notamment la construction du Mur et toute autre mesure tendant à modifier le

caractère, le statut et la composition démographique du territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et aux alentours de Jérusalem-Est et du monastère de Crémisan dans le Gouvernorat de Bethléem, qui nuisent au tissu social palestinien et empêchent les élèves et étudiants palestiniens d'exercer pleinement leur droit à l'éducation ;

7. Prend note avec une vive préoccupation de la censure pratiquée par Israël sur les programmes d'enseignement scolaires et universitaires palestiniens à Jérusalem-Est, et prie instamment les autorités israéliennes de mettre immédiatement fin à cette censure ;
8. Exprime sa gratitude à l'ensemble des États membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales concernés pour leurs importantes contributions à l'action de l'UNESCO en Palestine, ainsi que pour la construction d'écoles pour les enfants palestiniens, telles que l'école de Tana, près de Naplouse, et les deux écoles de Khan Al-Ahmar et Abu Nuwar, près de Jérusalem, et les exhorte à continuer d'aider l'UNESCO dans cette entreprise ;
9. Regrette vivement la destruction d'écoles par les autorités israéliennes, y compris les écoles d'Abu Nuwar et de Tana, et prie instamment les autorités israéliennes d'abandonner tout projet de nouvelle démolition, notamment en ce qui concerne l'école de Khan Al-Ahmar ;
10. Remercie la Directrice générale des résultats obtenus en faveur de la protection, de la reconstruction, de la réhabilitation et de la restauration des sites archéologiques et du patrimoine culturel palestiniens, l'invite à redoubler d'efforts à cet égard et à renforcer l'assistance de l'UNESCO aux institutions éducatives et culturelles palestiniennes en vue de répondre aux besoins de renforcement des capacités dans les domaines de compétence de l'UNESCO, notamment en développant le programme d'assistance financière aux élèves et étudiants palestiniens, et la prie d'organiser, dès que possible, la neuvième réunion du Comité conjoint UNESCO-Palestine ;

## **II. GOLAN SYRIEN OCCUPÉ**

11. Invite également la Directrice générale :
  - (a) à poursuivre ses efforts visant à préserver le tissu humain, social et culturel du Golan syrien occupé, conformément aux dispositions pertinentes de ses décisions ;
  - (b) à déployer des efforts afin d'offrir des programmes d'études appropriés, et à fournir un nombre accru de bourses ainsi qu'une assistance adéquate aux institutions éducatives et culturelles du Golan syrien occupé ;
  - (c) à envoyer un expert chargé d'analyser et d'évaluer les besoins des institutions éducatives et culturelles dans le Golan syrien occupé, et de lui en rendre compte avant la 215<sup>e</sup> session du Conseil exécutif ;

## **III.**

12. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 215<sup>e</sup> session, et invite la Directrice générale à lui présenter un rapport d'étape à ce sujet.

**ANNEXE AU DOCUMENT**

Au cours de la période considérée, le Secrétariat a reçu la correspondance ci-après en rapport avec le présent point :

<b>Date</b>	<b>De</b>	<b>Objet</b>
10 décembre 2021	Ambassadeur, Délégué permanent de la Palestine auprès de l'UNESCO	<a href="#">Attaques contre les institutions éducatives et violations du droit à l'éducation</a>
17 décembre 2021	Ambassadeur, Délégué permanent de la Palestine auprès de l'UNESCO	<a href="#">Attaques contre les institutions éducatives et violations du droit à l'éducation</a>
10 janvier 2022	Ambassadeur, Délégué permanent de la Palestine auprès de l'UNESCO	<a href="#">Attaques contre les institutions éducatives et violations du droit à l'éducation</a>
12 janvier 2022	Ambassadeur, Délégué permanent de la Palestine auprès de l'UNESCO	<a href="#">Attaques contre les institutions éducatives et violations du droit à l'éducation</a>
31 janvier 2022	Ambassadeur, Délégué permanent de la Palestine auprès de l'UNESCO	<a href="#">Atteintes contre les journalistes</a>
9 février 2022	Ambassadeur, Délégué permanent de la Palestine auprès de l'UNESCO	<a href="#">Rapport d'Amnesty International</a>
2 mars 2022	Ambassadeur, Délégué permanent de la Palestine auprès de l'UNESCO	<a href="#">Attaques contre les institutions éducatives et violations du droit à l'éducation</a>